

CONFIDENTIEL

QUESTIONS FINANCIÈRES

LE DEVELOPPEMENT DES BANQUES
DU TRAVAIL AUX ETATS-UNIS.

Parmi les créations de la classe ouvrière américaine, il en est une qui mérite de retenir l'attention, bien qu'elle n'ait aucune originalité propre et qu'en Europe, en Belgique notamment, les précédents ne soient pas rares: il s'agit des banques du travail. Mais ce qui distingue les institutions d'outre-Atlantique, c'est la vigueur et la rapidité de leur développement. Ce mouvement participe également au grand mouvement de coopération des classes dans la production qui a été mis en lumière par MM. Austin et Lloyd dans leur livre sur « Le secret des hauts salaires » et tout récemment encore par M. Herbert Hoover, ministre du Commerce des Etats-Unis, dans un discours dont le « Bulletin » n° 9, du 12 août 1926, page 213, a donné de nombreux extraits.

La « Brotherhood of Locomotive Engineers » a ouvert les voies: le 1^{er} novembre 1921, elle créait à Cleveland, dans l'Ohio, la « Brotherhood of Locomotive Engineers Cooperative National Bank of Cleveland », au capital de 100.000 dollars.

En 1923, le capital avait été porté à 1.000.000 de dollars et la situation des dépôts s'établissait comme suit:

	Comptes courants	Dépôts d'épargne
31 décembre 1921 \$	2.080.000	5.802.000
23 août 1922	2.945.000	11.837.000
16 novembre 1922	4.205.000	12.168.000
13 février 1923	3.361.000	14.106.000

Au début de 1924, la même société acquérait un intérêt important dans l'« Empire Trust Company of New-York ». Cet exemple fut suivi par d'autres unions. La « Commercial National Bank », de Washington, est soumise au contrôle de la « Machinists' Union ». En novembre 1913, le Conseil exécutif de

l'« American Federation of Labour » pouvait annoncer que quinze « labour banks » étaient déjà en activité, que huit autres étaient à la veille de s'ouvrir. En outre, une vingtaine d'autres sociétés bancaires étaient en projet ou en voie de formation.

Les ressources propres des établissements existants dépassaient 50 millions de dollars; les réserves de la « Bank of Cleveland » seule, s'élevaient à 22 millions de dollars. Certaines de ces banques sont enregistrées comme « State Banks », et 14 le sont comme « National Banks », c'est-à-dire qu'elles ont une charte fédérale et sont soumises aux inspections du contrôleur de la circulation fiduciaire et des délégués du « Federal Reserve System ».

Le « Federal Reserve Bulletin » mentionne assez fréquemment l'affiliation de l'une ou l'autre des banques du travail au « Federal Reserve System ».

Les banques ouvrières des Etats-Unis sont actuellement au nombre de 38. Leurs ressources totales dépassent 150 millions de dollars et leur capital s'élève globalement à 10.435.180 dollars. Au cours de 1925, une seule d'entre elles est entrée en liquidation: la « Producers' and Consumers' Bank » de Philadelphie.

Les banques ouvrières sont réparties dans 35 villes et 20 Etats. Leur activité est variée. Plusieurs sont tout d'abord des caisses d'épargne; d'autres traitent de nombreuses affaires commerciales et il est à prévoir qu'elles s'occuperont bientôt d'opérations financières.

Elles sont de quatre types distincts: 1° celles constituées par un groupe de « trade unions » d'une industrie déterminée; 2° celles fondées par diverses unions professionnelles d'une même localité; 3° celles dont le contrôle a été acquis en tout ou en partie par achat de ses titres par un organisme ouvrier; 4° celles établies par et sous le contrôle d'une union professionnelle pour son profit et celui des adhérents.

L'organisation de la Banque de Cleveland a servi de modèle à toutes celles qui l'on suivie et peut donc être étudiée à titre d'exemple.

Elle poursuit un double but : le premier est de gérer les biens du Syndicat des Mécaniciens de Locomotives, le second est « d'encourager l'épargne, de développer l'instruction de ses membres, d'établir entre eux de fraternelles relations, de veiller au bien-être de leurs veuves et orphelins et d'employer les ressources de la banque au bénéfice des porteurs de parts, des déposants et des clients de la banque, qu'ils soient membres ou non ».

Le capital divisé en 10,000 parts a été fixé à 1.000.000 de dollars. Le syndicat s'est assuré un rôle prépondérant dans la gestion de la banque en souscrivant 51 p. c. des parts, le reste étant attribué individuellement aux syndiqués. Il convient de signaler une particularité intéressante de l'émission : elle s'est faite au taux de 110 p. c. pour une valeur nominale de 100 dollars, de manière à créer, dès l'origine de la société, un fonds de réserve de 100.000 dollars. Aucun détenteur d'actions ne peut en posséder plus de trois, sauf le directeur, qui en détient dix. La « Brotherhood of Locomotive Engineers » ayant elle-même souscrit 51 p. c. du capital de la Banque, possède donc sur l'activité de cette dernière un contrôle absolu, renforcé par l'éparpillement des 49 p. c. d'actionnaires restant à se partager 4.900 parts, dont plus de trois ne peuvent jamais se trouver réunies en une seule main.

Les excédents nets sont répartis comme suit :

- 1° Augmentation de la réserve ;
- 2° Dividende (maximum 10 p. c.) aux parts sociales ;
- 3° Ristournes aux déposants ;
- 4° Contribution à des œuvres sociales.

Dans la plupart des banques ouvrières, le maximum que peut atteindre le dividende est fixé entre 7 et 10 p. c., l'excédent du bénéfice faisant retour aux déposants.

Il est à remarquer que cette banque ouvrière est utilisée par la clientèle privée :

Au 1^{er} juillet 1922, sur 9.000 déposants, 7.740 seulement appartenaient au Syndicat des machinistes de locomotives.

Cette institution contrôle 15 banques et a en outre de puissants intérêts dans 8 autres institutions financières. La « Brotherhood of Locomotive Engineers Cooperative National Bank of Cleveland », comme son nom l'indique, est une banque nationale ; elle émet ses propres billets et possède plus de 25 millions de dollars de ressources. On trouvera ci-après un tableau résumant l'activité des banques ouvrières américaines :

Voir tableau page suivante :

Les syndicats vont se lancer maintenant, après ce premier apprentissage, dans deux nouvelles branches d'activité : l'assurance-vie et le crédit foncier. La dernière convention de l'A. F. L. a approuvé le rapport du Comité qui avait été chargé par la convention précédente d'étudier le problème de l'assurance-vie.

Ses conclusions méritent d'être rapportées. Il a trouvé que : les avantages financiers assurés à leurs membres sont, dans de nombreux syndicats, basés sur le principe de la mutualité, sans aucune base financière scientifique et font ainsi courir des risques sérieux au syndicat ; l'assurance à base collective contractée par les employeurs pour les ouvriers est contraire aux intérêts des syndicats ; les compagnies d'assurances ordinaires ont pour l'assurance des ouvriers des tarifs plus élevés qu'il n'est nécessaire ; l'assurance-vie est une entreprise très sûre et simple, qui va se développant de façon progressive ; le syndicat est particulièrement indiqué pour fonctionner comme une entreprise d'assurance coopérative.

Acceptant ces conclusions, le Conseil de l'A. F. L. a décidé la création de la « Union Labor Life Insurance Company », au capital initial de 300,000 dollars, divisé en actions de 50 dollars. La compagnie a reçu sa charte de l'Etat de Maryland. Seuls, peuvent être actionnaires les syndicats et leurs membres ; les unions nationales et internationales peuvent souscrire 800 actions au maximum ; les autres unions, 80, et les membres individuels, 10. L'intérêt alloué au capital et aux réserves ne pourra être supérieur à 6 p. c. Toutes les polices, soit collectives, soit individuelles, seront des polices à participation aux bénéfices. Le Conseil d'administration, composé de vingt-cinq membres, devra être composé pour trois quarts au moins de fonctionnaires ou de représentants des unions internationales et nationales. Pour assurer le contrôle syndical, la compagnie jouira, à chaque transfert des actions, d'un privilège d'achat, pour éviter que celles-ci tombent entre les mains d'étrangers. Plus de cinquante unions internationales et nationales ont adhéré à la formation de la nouvelle compagnie, dont trois ont déjà souscrit le nombre maximum autorisé d'actions ; l'entreprise commencera à fonctionner prochainement.

Une autre initiative des syndicats ouvriers a été annoncée presque en même temps. Il s'agit cette fois pour eux de s'intéresser dans les opérations de prêts hypothécaires sur immeubles urbains. Dans ce but, un groupe de syndicats, plus particulièrement des syndicats des industries du bâtiment, et de labour banks ont acquis le contrôle financier d'une ancienne maison créée en 1909 qui se consacrait à ce genre d'opérations : G. L. Miller and Company ; cette maison a des agences dans une vingtaine de villes et des relations établies avec un grand nombre de banques dans le pays entier pour le placement des obligations émises sous ses auspices.

Moniteur des Intérêts Matériels, 13, 22 et 31 janvier, 14 et 26 février, 7 et 12 mars 1926, 14 septembre 1926 ;
Economiste Français, 12 janvier 1924 et 26 août 1926 ;
Informations Sociales, vol. V, n° 5 ;
Commercial and Financial Chronicle, 28 août 1926.

NOM DE LA BANQUE	SITUATION	GROUPE CONTROLANT	CAPITAL	DÉPÔTS	RESSOURCES TOTALES
First National Bank	Bakersfield, Calif.	Groupements ouvriers	100.000	1.377.050	1.594.152
Brotherhood of Locomotive Engineers Bank & Trust Company	Birmingham, Ala.	Mécaniciens de locomotives	500.000	1.329.175	1.957.598
Brotherhood of Locomotive Engineers National Bank	Boston, Mass.	Mécaniciens de locomotives	500.000	3.503.000	4.135.828
Brotherhood of Locomotive Engineers Bank	Buffalo, N.-Y.	Mécaniciens de locomotives	500.000	—	—
Amalgamated Trust & Savings Bank	Chicago, Ill.	Ouvriers du vêtement	200.000	3.120.215	3.484.182
Brotherhood of Railway Clerks National Bank	Cincinnati, Ohio	Employés de chemin de fer	200.000	3.811.756	4.271.566
Brotherhood of Locomotive Engineers Co-operative National Bank	Cleveland, Ohio	Mécaniciens de locomotives	1.000.000	23.997.139	26.760.227
Labor National Bank	Great Falls, Mont.	Groupements ouvriers	100.000	439.024	553.392
People's Co-operative State Bank	Hammond, Ind.	Mécaniciens de locomotives	100.000	1.606.694	1.779.412
Labor Bank & Trust C ^o	Houston, Texas	Groupements ouvriers	100.000	230.273	340.273
United Labor Bank & Trust C ^o	Indianapolis, Ind.	Groupements ouvriers	225.000	782.820	1.025.222
Farmer's & Workingmen's Savings Bank	Jackson, Mich.	Syndicats de cheminots	100.000	719.044	835.322
Union Labor National Bank	Jersey City, N. J.	Groupements ouvriers	270.180	1.017.000	1.300.000
Brotherhood State Bank	Kansas City, Kan.	Groupements ouvriers	100.000	617.300	731.662
People's National Bank	Los Angeles, Calif.	Groupements ouvriers	500.000	3.192.674	3.878.102
Transportation Brotherhood National Bank	Minneapolis, Minn.	Mutuelles des transports	200.000	2.089.605	2.420.835
Nottingham Savings & Banking Company	Nottingham, Ohio	Mécaniciens de locomotives	75.000	434.454	823.694
Labor Co-operative National Bank	Newark, N. J.	Groupements ouvriers	250.000	2.119.456	2.544.732
Amalgamated Bank of New-York	New-York City	Travailleurs du vêtement	300.000	7.141.583	7.746.605
Brotherhood of Locomotive Engineers Co-operative Trust C ^o	New-York City	Mécaniciens de locomotives	700.000	6.062.628	7.315.349
Federation Bank & Trust C ^o	New-York City	Groupements ouvriers	750.000	15.441.485	17.805.691
International Union Bank	New-York City	Métiers de l'aiguille	250.000	3.561.545	4.069.085
Labor Co-operative National Bank	Paterson, N. J.	Groupements ouvriers	200.000	3.207.964	3.777.140
Brotherhood of Locomotive Engineers Title & Trust C ^o	Philadelphia, Pa.	Mécaniciens de locomotives	500.000	1.103.956	1.942.339
Brotherhood Savings & Trust Company	Pittsburg, Pa.	Syndicats de chemin de fer	160.000	—	750.000
Brotherhood Co-operative National Bank	Portland, Ore.	Mécaniciens de locomotives	200.000	1.875.126	2.327.205
Hawkins Country Bank	Rogersville, Tenn.	Syndicat des imprimeurs	50.000	594.000	619.500
Télégraphers National Bank	St-Louis, Mo.	Télégraphistes de chemin de fer	500.000	5.860.635	6.775.000
San-Bernardina Valley Bank	San-Bernardino, Calif.	Syndicat de chemins de fer	175.000	1.906.382	2.110.758
Brotherhood National Bank	San-Francisco, Calif.	Mécaniciens de locomotives	500.000	—	—
Brotherhood Bank & Trust Company	Seattle, Wash.	Mécaniciens de locomotives	250.000	826.621	1.126.621
Brotherhood Co-operative National Bank	Spokane, Wash.	Mécaniciens de locomotives	200.000	2.577.767	3.060.428
Brotherhood State Bank (Hillyard)	Spokane, Wash.	Mécaniciens de locomotives	25.000	205.627	236.386
Brotherhood Co-operative National Bank	Tacoma, Wash.	Mécaniciens de locomotives	200.000	2.402.184	2.929.338
Labor National Bank	Three Forks, Mont.	Mécaniciens de locomotives	25.000	144.348	178.464
The American Bank	Toledo, Ohio	Travailleurs du verre	200.000	509.946	761.393
United Bank & Trust C ^o	Tucson, Ariz.	Groupements ouvriers	70.000	503.780	575.292
Mt. Vernon Savings Bank	Washington, D. C.	Machinistes	160.000	4.237.408	4.825.216
Nombre total de banques	38	\$	10.435.180	108.531.664	127.368.809

NOM DE LA BANQUE	SITUATION	GROUPE CONTROLANT	CAPITAL	DÉPÔTS	RESSOURCES TOTALES
<i>Banques partiellement contrôlées par des salariés :</i>					
Commercial National Bank	Washington, D. C.	Machinistes	1.000.000	14.592.281	17.574.720
Empire Trust Company	New York City	Mécaniciens de locomotives	4.000.000	82.000.000	90.800.000
Total \$	5.000.000	96.592.281	108.374.720

SOCIÉTÉS DE PLACEMENT	SITUATION	GROUPE CONTROLANT	CAPITAL
			\$
Brotherhood Holding C°	Cleveland, Ohio ...	Mécaniciens de locomotives .	1.000.000
Brotherhood Investment C°	Cleveland, Ohio ...	Mécaniciens de locomotives .	10.000.000
Pacific Brotherhood Investment C°.	Portland, Ore	Mécaniciens de locomotives .	3.000.000
New-York Empire C°, Inc.	New-York City	Mécaniciens de locomotives .	500.000
Brotherhood of Locomotive Engi- neers' Securities Corporation of New-York	New-York City	Mécaniciens de locomotives ..	3.000.000
Southern Brotherhood of Locomotive Engineers' Securities Corporation.	Birmingham, Ala ..	Mécaniciens de locomotives .	2.000.000
Brotherhood of Locomotive Engi- neers' Securities Corporation of Pennsylvania	Philadelphia, Pa ...	Mécaniciens de locomotives .	3.000.000
Dispatchers' Investment C°	Chicago, Ill.	Dispacheurs de trains	2.500.000
Union Labor Investment C°, Corp. .	Jersey City, N. J. .	Groupements ouvriers	5.000.000
California Brotherhood Investment Corporation	San Francisco, Calif.	Mécaniciens de locomotives .	1.000.000
Total des compagnies 10	31.000.000

LA POLITIQUE FINANCIERE DU CONGO BELGE.

Le Comité permanent du Congrès colonial a publié le résultat de ses travaux sur la « Politique Financière du Congo Belge » (1). Ce rapport touche à de multiples questions et met en lumière les caractères spécifiques des finances des états coloniaux, notamment les limitations apportées par les difficultés de recrutement des effectifs administratifs, de la main-d'œuvre et la rareté relative des moyens de transport.

Jusqu'à ce jour, abstraction faite des 15 millions de francs que la métropole a avancés chaque année au Congo depuis 1921, la Colonie a coûté à la Belgique 31.850.000 francs, versés en 1890 et en 1895 à l'Etat indépendant du Congo.

La contrepartie de la dette publique du Congo est représentée non seulement par des immobilisations, du matériel, mais aussi par un portefeuille-titres de 1.200 millions comprenant des titres très divers, notamment des parts de sociétés attribuées à l'Etat comme contrepartie des concessions qu'il a accordées.

Laissant de côté l'analyse des besoins du Congo au point de vue administratif et social et la comparaison entre ces besoins et les crédits qui y sont affectés, il convient d'accorder quelque attention aux dépenses d'ordre économique.

La part du budget consacrée à l'agriculture est encore fort réduite. Cependant, le programme à réaliser comporte trois modalités distinctes d'une égale importance :

a) Intensifier et perfectionner les cultures indigènes en vue d'améliorer l'alimentation de la race noire et augmenter l'exportation des produits indigènes;

b) Favoriser la création d'entreprises agricoles par des blancs;

c) Etablir, surtout dans certaines régions menacées par l'influence étrangère, le plus grand nombre possible de colons belges.

Pour les deux derniers points, la grosse difficulté résidera dans l'organisation du crédit agricole, qui devra sans doute s'appuyer sur l'intervention du gouvernement, étant donné la réserve des établissements financiers privés vis-à-vis de ce genre d'opérations.

Les nouveaux emprunts que le Congo, en tant que jeune colonie, sera obligée de contracter dans l'avenir augmenteront les charges annuelles des budgets : le Comité permanent énonce à ce sujet un certain nombre de règles qui paraissent avoir trouvé une première application dans le lancement du dernier emprunt colonial, dont une partie de l'intérêt est assuré par le rendement des mines d'or de la région :

Le régime des petits emprunts émis au hasard des besoins immédiats doit être condamné; un grand em-

(1) *La Politique Financière du Congo Belge*, chez Goemaere, Bibliothèque « Congo », volume XVII.

prunt englobant tout un programme de dépenses est de loin préférable, mais ce programme devra avoir été préalablement étudié avec soin.

Le lancement d'opérations aussi importantes ne signifie pas la mise en bloc, à la disposition de l'Exécutif, de sommes considérables : il s'agit plutôt d'émissions successives de tranches, au fur et à mesure des besoins et de l'avancement des travaux. Cette politique aurait le mérite d'introduire la méthode et la suites des idées dans le programme de mise en valeur de la colonie. En outre, les lois d'emprunt devraient spécifier comme pour les grands emprunts coloniaux anglais ou français (1) l'emploi précis de telle ou telle quotité.

Il semble, par l'examen des textes étudiés par le Comité permanent qu'il est encore loin d'en être ainsi au Congo belge.

La question des emprunts coloniaux soulève celle de leur conclusion ou de leur garantie par la métropole ou par la colonie. En fait, sauf pour l'emprunt américain du 6 mars 1925, dont 25 millions de dollars ont été versés à la Colonie, la métropole n'a pas encore donné sa garantie.

Le financement des grands travaux publics peut se faire d'après plusieurs méthodes : réunion des fonds par la compagnie concessionnaire; réunion des fonds par l'Etat; réunion des fonds par les concessionnaires avec la garantie de l'Etat.

L'emprunt ne constitue évidemment pas la seule source de revenus de la Colonie et de plus il ne peut être consacré qu'à des dépenses destinées à la mise en valeur des ressources naturelles. Les recettes ordinaires sont constituées en grande partie par l'impôt indigène, les douanes et accises et les revenus des capitaux.

L'impôt indigène fournit environ 28.500.000 francs pour une population de 8 millions de noirs. En 1917 et 1918, le rendement était de 13 millions de francs-or. Cependant le noir gagne trois fois plus qu'en 1918; à proximité des possessions britanniques, les prix en sterling ou en roupies agissent sur le prix des denrées; ailleurs, les noix palmistes, le coton et le copal se paient suivant les variations des changes. Le Comité permanent estime que l'impôt indigène devrait produire immédiatement 45 millions de francs et 60 millions dans un avenir rapproché.

Les recettes des douanes, accises et entrepôts sont estimées à 36 millions de francs; il semble que l'Etat pourrait établir sur l'exportation du copal des droits analogues à ceux qu'il établit à la sortie de l'ivoire, sous le nom de « taxe domaniale ».

Les prévisions pour les revenus des capitaux s'élevaient à 35.000.000 de francs environ, se décomposant comme suit :

(1) Pour l'emprunt de l'Afrique orientale anglaise, cfr. ce numéro p. 403.

A. Intérêts :		
a) Sur fonds disponibles.....	150.000	
b) Sur fonds avancés (1)....	3.036.000	
		3.186.300
B. Produits accidentels des services des finances et de la justice.....		377.200
C. Produit de la Régie des Mines.....		24.000.000
D. Produit du portefeuille.....		7.500.000
		36.060.500

Le portefeuille comprend 82 participations. Certaines d'entre elles : valeurs étrangères, doivent être liquidées; d'autres, celles dans la Forminière et l'Union Minière, sont d'un rendement immédiat et considérable.

La Banque du Congo fournit au Trésor colonial, pour prix de son privilège d'émission, un million et demi par an.

Enfin, la Colonie possède un très important portefeuille d'actions de capital et de jouissance dans les entreprises de transport où elle a, du reste, investi 245 millions. En réalité, au lieu d'une prévision de 7.500.000 francs, le portefeuille a rapporté en 1924 16.750.000 francs.

Les impositions directes sont évaluées à 11.604.500 fr. par an dans le budget biennal 1924-1925. Le Comité permanent espère que « comme par le passé, les bénéfices que les sociétés coloniales mettent à la réserve sous une forme quelconque seront exempts d'impôt : dans un pays neuf, où, plus qu'ailleurs, les entreprises sont exposées à des difficultés imprévues, la constitution d'amples réserves doit être favorisée ».

Les conclusions du Comité permanent relatives au budget des voies et moyens sont les suivantes :

Les prévisions pour l'exercice 1925 seront dépassées sans doute de 40 millions.

Le rendement en francs des principales sources de revenus doit varier avec la valeur de l'unité monétaire.

Les dépenses qui renforceront l'occupation territoriale seront rapidement couvertes par une perception plus régulière de l'impôt indigène.

Le capital à engager dans les grands travaux publics occasionnera une augmentation des dépenses annuelles au chapitre de la Dette. Mais, pendant la période de construction, les travaux créent un mouvement d'affaires qui compense une partie au moins des charges additionnelles, et par la suite, s'ils sont d'une utilité réelle, « leur rendement direct et indirect peut être approximativement égal à ces charges ».

Il ne paraît pas exagéré de prévoir, pour 1926 déjà, une recette de près de 200 millions et pour 1930 de 250 millions.

(1) Prêt de 1.281.731 livres sterling et 2.645.280 dollars, à 5 1/4 p. c., accordé pendant la guerre au B. C. K. Les sommes prêtées en monnaies étrangères sont converties en francs à des taux très peu supérieurs à la parité monétaire.

Le contrôle de la Cour des Comptes sur les dépenses de la Colonie n'est pas assez étroit, au dire de certains experts; un des membres du Comité permanent, conseiller à la Cour des Comptes, a proposé différents remèdes, notamment, la division du budget ordinaire du Congo en deux chapitres.

Toutes les dépenses ordinaires à mandater par l'administration centrale feraient l'objet d'un premier chapitre qui recevrait les crédits portés au budget métropolitain et les crédits du budget local actuel employés en Belgique.

Toutes les dépenses ordinaires à mandater par l'administration coloniale feraient l'objet du second chapitre.

Les dépenses coloniales mandatées en Belgique seraient liquidées et payées dans les mêmes conditions que les dépenses des autres départements ministériels. Les paiements auraient lieu par l'entremise du bureau des chèques et virements postaux. La Banque du Congo belge s'y ferait ouvrir un compte spécial en qualité de caissier de la Colonie. Le ministre des Finances de la Belgique y ferait verser mensuellement le douzième de l'allocation de la métropole.

Le Gouverneur général présenterait au ministre des Colonies le programme des dépenses à effectuer en Belgique pour les besoins de la Colonie. Il est à supposer qu'actuellement déjà ce programme est produit. S'il n'en est pas ainsi, on doit se demander comment il est procédé, sous le régime présentement en vigueur, à la répartition des crédits entre le Gouverneur général et les quatre gouverneurs de province.

Les dépenses faisant l'objet du chapitre II seraient laissées à la gestion du Gouverneur général, dont l'initiative pourrait s'exercer dans les limites des crédits portés à ce chapitre. Ce serait de la décentralisation avec la nécessité d'avoir préalablement fourni au ministre les indications nécessaires à la présentation du budget au Parlement.

Les crédits inscrits à ce chapitre seraient partagés par le Gouverneur général entre les gouverneurs de province. Mensuellement, les pièces justificatives de dépenses payées seraient envoyées au Gouverneur général qui, après mise au point, les transmettrait à la Cour des Comptes, accompagnés de copies de relevés dont les originaux seraient conservés à Boma.

Les gouverneurs de province dresseraient le compte mensuel de leur gestion, comportant les crédits alloués, les dépenses mandatées, les dépenses payées, les restants sur les crédits et les restants à payer. Ces comptes mensuels envoyés à Boma serviraient à dresser le compte annuel du chapitre II, auquel seraient joints les comptes des comptables payeurs, dont les résultats seraient récapitulés dans un compte des opérations financières effectuées pendant l'année.

Pour terminer cette analyse du rapport du Comité permanent, il convient de signaler que pendant la guerre, le Trésor colonial, privé des ressources de la métropole, dut emprunter à Londres des livres et y vendre l'or de Kilo. « De là, un courant d'affaires en

livres sterling », auquel s'accrocha le billet de la Colonie. Le franc « congolais », issu des événements, demeura fixe, autour de fr. 25.40 la livre, jusqu'à la fin des hostilités, alors que le franc de la Belgique occupée tombait à un niveau qui avait correspondu à 50 francs par livre au milieu de 1918; fin juin 1919, le gouvernement de la Colonie décida d'assimiler le franc congolais au franc belge.

On trouvera ci-dessous le tableau de la situation de la dette du Congo au 1^{er} juin 1925.

1^o Dette consolidée :

Emprunt à 2 ½ % de 1887	422.200	
Emprunt à 4 % de 1896-1898	14.000.000	
Emprunt à 4 % amortiss. 1901	36.936.000	
Emprunt à 3 % de 1904	27.884.000	
Emprunt à 4 % de 1906	150.000.000	
Emprunt à 4 % amortiss. 1909	6.429.000	
Emprunt à 5 ½ % amort. 1921	50.000.000	
Emprunt de 6 % amortiss. 1921	25.000.000	
		310.671.700

2^o Dette flottante :

Bons du Trésor en circulation au 1 ^{er} juin 1925	317.405.000
--	-------------

3^o Emprunts à court terme :

Emprunt français :		
Reste à rembourser en 1925	53.500.000	
Emprunt anglais :		
3.550.300 £ à 25,45 la £...	90.355.135	
		143.855.135

Total fr. 771.931.855

Pour exposer complètement la situation passive de la Colonie, il convient d'ajouter à ce tableau la nomenclature des garanties de paiement des intérêts et de l'amortissement d'actions et d'obligations de sociétés coloniales consentis par diverses conventions :

1^o Minimum d'intérêts et d'amortissement garantis aux actions de capital de la Compagnie des Chemins de fer des Grands Lacs. (Décret du 24 décembre 1901.) La somme prévue à cet effet au budget de 1924-1925 est de 3.063.370 francs;

2^o Intérêts à 6 p. c. et amortissement garantis à des obligations de la Compagnie des Chemins de fer des Grands Lacs. (Décret du 30 juin 1922.) La somme prévue à cet effet au budget de 1924-1925 est de 3 millions 15.630 francs.

Les derniers résultats de l'activité de la société en question laissent espérer que dans un avenir peut-être rapproché celle-ci sera à même de faire face au service des intérêts de ses actions et obligations sans intervention de la Colonie;

3^o Intérêts à 6 p. c. et amortissement garantis aux actions privilégiées de la Compagnie du Chemin de fer du Katanga. (Loi du 9 janvier 1923.) La compagnie n'a pas demandé le paiement de cette garantie pour 1924;

4^o Intérêts à 6 p. c. et amortissement garantis à 12 millions d'obligations des Chemins de fer vicinaux. (Décret du 22 février 1924);

5^o Intérêts à 6 p. c. et amortissement des obligations à émettre par l'Unatra jusqu'à concurrence de 60 millions. (Loi du 12 mars 1925.)

LES REFORMES MONETAIRES EN POLOGNE.

Au moment où le change polonais a reconquis une stabilité qui a impressionné favorablement les financiers anglo-saxons, et où la Banque de Pologne, après deux années d'expérience, s'appête à modifier ses statuts, il n'est pas inutile de retracer à grands traits la politique monétaire d'un pays issu de la guerre.

Pendant la durée des hostilités, le Gouvernement allemand avait créé une administration d'Etat, la « Caisse de prêts polonaise » qui était chargée, et qui le demeura jusqu'à fin 1925, de l'émission de billets d'Etat, libellés en marks polonais. Dans son livre sur les « Finances de guerre de l'Allemagne », M. Charles Rist indique que cette caisse était non seulement une création politique, mais le résultat des préoccupations du gouvernement allemand de défendre son change : la circulation des marks polonais réduisait d'autant celle des marks allemands et diminuait l'écart entre la couverture et les billets.

M. Boislandry-Dubern écrivait, à cet égard, dans la « Revue Economique Internationale » : « Quoique le montant de marks polonais fût, en 1919, modéré par rapport à son niveau ultérieur, on peut dire que la Pologne est ressuscitée dans l'inflation monétaire. En outre, les conditions mêmes de sa résurrection lui imposaient pratiquement de persévérer dans cet état financier néfaste, et de l'aggraver. La création de monnaie à cours légal est, en effet, le moyen le plus expéditif, quoique l'un des pires, dont un gouvernement dispose pour se procurer des ressources. Or, le Gouvernement polonais a eu, dès le début, des dépenses exceptionnellement lourdes et urgentes à payer, pour reconstituer le pays et pour le défendre contre l'attaque russe ».

Ce fut au début de 1924 que l'inflation atteignit son maximum. La circulation s'était élevée de 1.024 millions à 125.371.955 millions de marks polonais, du 1^{er} janvier 1919 au 31 décembre 1923. A cette époque, elle ne valait plus que 19,6 millions de dollars, contre 44,5 millions de dollars au 31 décembre 1922.

Une loi du 6 décembre 1923 rendit obligatoire le calcul des impôts en une monnaie de compte à valeur stable, appelée « zloty ». Le 1^{er} février 1924, une ordonnance arrêta les emprunts de l'Etat à la « Caisse des prêts ». Le 7 du même mois, le cours du mark polonais fut stabilisé; peu à peu, la Caisse des prêts parvint à renforcer son encaisse : elle passa de 2.380.000 dollars au 1^{er} janvier 1924 à plus de 17 millions de dollars au 1^{er} avril 1924, indépendamment des réserves de change étranger que détenaient les particuliers. Le mark polonais ne se dépréciant plus, la valeur réelle de la circulation augmenta. En même temps, le Gouvernement se préoccupait des moyens de renoncer à la circulation fiduciaire; pour cela, il fallait

mettre en vigueur un système monétaire basé sur le monométallisme-or et fonder une banque d'émission suivant les principes de la science financière. C'est ainsi que fut créée la Banque de Pologne, au capital de 100 millions de zlotys, dans lequel l'Etat ne possède qu'une faible participation. Elle détient le monopole de l'émission; le Gouvernement nomme le président et le vice-président de la Banque et approuve le choix des membres du conseil de direction. Un commissaire du Gouvernement assiste aux délibérations du conseil. La Banque de Pologne ne peut faire d'avances à l'Etat qu'à concurrence de 50 millions de zlotys; elle ne peut consentir au public que des prêts à court terme. Les billets doivent être couverts, à concurrence de 30 p. c., par de l'or ou des devises-or.

La Banque a commencé ses opérations le 28 avril 1924, au moment où la Caisse de prêts entrait en liquidation. Les billets de cette dernière ont été retirés et convertis en zlotys sur la base de 1/1800000. Tout le reste de l'année, le zloty a connu une grande stabilité et le budget s'est soldé par un boni. Le Trésor a commencé l'année 1925 avec des disponibilités estimées à 430 millions de zlotys.

En 1925, le commerce extérieur de la Pologne a présenté un aspect peu satisfaisant, à cause des mauvaises récoltes de 1924 et pour certaines autres causes. Mais cependant, jusqu'au mois d'avril, la situation de la Pologne demeura très satisfaisante (1): ses réserves en or et en devises représentaient plus des 2/3 de sa circulation. Cependant, à côté de celle-ci, il demeurait dans le public une certaine quantité de billets d'Etat, représentés par de petites coupures de « billets du Trésor » sans couverture réelle et qui contrariaient l'action de la Banque. En juillet-août, se produisit le fléchissement du zloty. Le taux de l'escompte fut relevé à 12 p. c. et la Banque établit, pour chaque catégorie de sa clientèle, un contingent de crédit, et limita les sorties d'or et les escomptes.

En vue de décourager la spéculation, la Pologne se fit ouvrir un crédit de 10 millions de dollars par la Federal Reserve Bank of New-York, pour six mois, à 4 1/2 p. c. Ce crédit était gagé par la mise de dépôt, à la Banque d'Angleterre, d'une partie de l'encaisse de la Banque de Pologne.

Le cours du zloty par rapport à la livre tomba, à fin juillet, à 30 (pair: 25,22). Il s'améliora vers le mois d'octobre, mais retomba à 38 zlotys pour une livre le 2 décembre.

Cependant, la Trésorerie demeurait à l'aise et la circulation des billets de banque ne cessait de diminuer, le rapport de l'encaisse à la circulation étant à fin décembre de 34 p. c.

En outre, les récoltes de 1925 vinrent modifier la balance commerciale: en janvier 1925, les importations et exportations étaient respectivement de 168.944.000 zlotys et 107.485.000 zlotys; elles étaient de 80.083.000 zlotys et 131.508.000 zlotys pour décembre.

(1) Cfr. *Bulletin* n° 3, du 24 juin 1926, p. 69.

En janvier, les monnaies divisionnaires du Trésor furent enfin retirées et le zloty regagna immédiatement une partie de sa valeur. En mars, on constata une nouvelle amélioration de la situation.

Depuis trois mois, le zloty polonais n'a pas subi de fluctuations importantes. En mai dernier, le taux du change oscillait autour de 50 zlotys à la livre et depuis, il s'est lentement relevé à 44.

Les facteurs essentiels de la situation monétaire n'ont jamais été plus favorables à une stabilisation permanente qu'à présent. Il est maintenant prouvé que la cause principale de la chute du zloty en 1925, résidait en grande partie dans le manque de rapport entre le pouvoir d'achat intérieur et extérieur du zloty. Dans un pays sain, économiquement, cette différence aurait probablement été supprimée par une politique appropriée de réduction des crédits, destinés à amener une baisse des prix d'environ 20 p. c. En Pologne, l'organisation financière n'était pas suffisamment forte pour permettre cette opération difficile et le pays était en outre accablé de charges fiscales. L'ajustement nécessaire eut donc lieu sous la forme d'une baisse du zloty sur les marchés extérieurs.

Cette baisse causa un désappointement général en Pologne et à l'étranger. Si les prix s'étaient élevés rapidement ou si la confiance était venue à manquer, la situation eût été très sérieuse. Mais il n'en fut pas ainsi. A fin juillet, alors que pendant les derniers douze mois, les cours des changes étrangers avaient augmenté de 80 p. c., les prix de gros n'avaient haussé que de 40 p. c. et l'index du coût de la vie de 13 p. c. seulement. Depuis mai, ces deux indexes n'ont cessé de baisser et l'on peut considérer que ce qui a déterminé ce phénomène, c'est que le crédit et la circulation ne se sont pas détachés en même temps que le zloty: c'est ainsi que pour l'année se terminant en juillet dernier, les escomptes et avances de la Banque de Pologne sont passés de 357 à 362 millions de zlotys seulement; les chiffres publiés par les banques de dépôts montrent une véritable diminution de leurs opérations; l'ensemble des escomptes et avances des banques de l'Union polonaise est tombé de 456 à 377 millions de zlotys. Entretemps, l'augmentation de la circulation n'a été que de 32 p. c.

Le résultat de ces changements est que les prix polonais, exprimés en livres ou en dollars ont baissé de 20 p. c. au moins, depuis juillet 1925; il en est découlé une balance favorable du commerce et une augmentation des réserves de devises étrangères de la Banque de Pologne, qui peut facilement faire face aux demandes qui lui sont adressées. Le retour à la confiance a été dû principalement à ces facteurs favorables. Le nouveau régime politique a également été bien accueilli. On peut considérer comme un signe favorable le fait que les offres de devises étrangères sont en augmentation, ce qui prouve que les exportateurs rapatrient les produits de leurs ventes. Les engagements extérieurs, contractés en 1925, lors de l'excédent des

importations, ont été remboursés, ainsi que les emprunts contractés par la Banque de Pologne pour soutenir le change.

On ne doit cependant pas oublier que deux des facteurs de relèvement n'ont qu'un caractère temporaire: 1° l'accroissement des exportations de charbon, dû à la grève des mineurs britanniques; 2° la bonne moisson de cette année.

Depuis la grève qui sévit en Grande-Bretagne, le chiffre mensuel moyen des exportations de houille a doublé. Une réaction se produira certainement lors du règlement de cet important conflit. Il importe, cependant, de tenir compte du fait que certaines qualités de charbon polonais ont conquis la faveur du public étranger.

La stabilité économique de la Pologne est de la plus grande importance pour le reste de l'Europe. Cette grande contrée, peuplée de plus de 30 millions d'habitants, constitue un marché plein de possibilités et peut, en outre, constituer un entrepôt pour l'expédition des marchandises vers l'Orient. Le développement économique de la Pologne doit précéder l'immigration et le placement de capitaux étrangers.

Le retour à l'ancienne parité est considéré comme une opération dangereuse, difficile à accomplir. Un des buts à atteindre est de donner à la Banque de Pologne, une influence sur les autres banques, y compris les institutions semi-officielles. Ce contrôle devrait également porter sur la circulation des billets d'Etat dont l'existence constitue un danger perpétuel sur l'économie polonaise.

La situation générale de la Pologne a été résumée comme suit par le professeur Kemmerer, de l'Université de Princeton, expert financier, lors de son discours d'adieu au ministre des Finances:

« C'est pour moi un véritable plaisir que de noter ces nombreux signes de retour à la confiance et à la prospérité. Pendant trois mois le budget a été en équilibre et les excédents ont permis de rembourser les déficits des mois précédents; bien plus, pour la période couvrant les mois d'avril à août, le budget a clôturé en bénéfice. Depuis huit semaines, le change se maintient fixe; les oscillations n'ont pas différé de ce qu'elles auraient été si le pays était revenu au régime de la libre convertibilité du billet.

» La Banque de Pologne a annulé le crédit de 10 millions de dollars obtenu de la Federal Reserve Bank de New-York, a libéré son or mis en gage et a augmenté son encaisse.

» Les prix des valeurs d'Etat sont fortement en hausse; les cours des actions de la Banque de Pologne ont doublé depuis le mois de mai et la situation est encore plus favorable pour les titres industriels.

» Le pourcentage des effets protestés est tombé de 9,5 en novembre à 2,5 en juillet. Le nombre de wagons

utilisés journallement par les chemins de fer de l'Etat polonais est passé de 10.642 en janvier 1926 à 15.678 en août, soit une augmentation de 47,3 p. c. (1). »

Voici, selon une importante revue polonaise, quels sont les remaniements que le Conseil de la Banque de Pologne se propose d'introduire dans ses statuts.

Les amendements principaux portent sur la composition de la réserve métallique.

L'article 51 actuel exige que les billets en circulation soient couverts à concurrence de 30 p. c. par une réserve d'or, de monnaie et de devises étrangères, déduction faite des exigibilités en monnaie étrangère.

Le projet actuel prévoit que les billets en circulation devront être couverts: à concurrence de 30 p. c., par de l'or en barres et en monnaie;

De l'argent — à concurrence de 5 p. c. de la réserve d'or;

Des monnaies étrangères;

Des comptes à vue ou à trente jours dans de grandes banques étrangères;

Des chèques et transferts à vue sur de grandes banques étrangères;

Des traites tirées en Pologne ou à l'étranger et libellées en monnaies étrangères, acceptées ou endossées par des firmes étrangères de premier ordre.

Ces valeurs devraient être aisément convertibles en or. Le Conseil de la Banque décide de l'admission des effets qui lui paraissent remplir les conditions exigées.

En calculant le montant de la couverture, les sommes ci-dessous doivent être déduites:

a) Les sommes empruntées et garanties par les réserves d'or de la Banque;

b) Les engagements à 90 jours de la Banque, stipulés en monnaies étrangères.

Aussitôt que les billets de la Banque de Pologne seront échangés contre de l'or, seules les devises étrangères immédiatement convertibles en métal pourront faire partie de la couverture. En ce qui concerne les lettres de change, ne pourront être admises que celles qui auront préalablement été acceptées ou endossées par des banques étrangères de premier ordre et qui seront payables dans les 90 jours. A part une plus grande précision dans les termes, le seul changement consiste dans l'introduction du métal argent dans la couverture.

Aux termes des statuts encore en vigueur, la couverture ne pouvait en aucun cas tomber en dessous de 30 p. c. Le projet actuel prévoit la possibilité de la réduire en dessous de 30 p. c., mais seulement sur proposition du Conseil, approuvée par une majorité des trois quarts des membres présents et par le ministre des Finances. Dans cette éventualité, la Banque aurait à payer au Trésor une taxe mobile ainsi fixée:

Lorsque la couverture descend en dessous de 30 p. c., 3 p. c. par an;

(1) Cfr. *Bulletins* nos 2 et 5, du 17 juin 1926; et du 8 juillet 1926, pp. 52 et 113.

Lorsque la couverture descend en dessous de 27 p. c., 6 p. c. par an;

Lorsque la couverture descend en dessous de 24 p. c., 10 p. c. par an.

Lorsque la couverture tombe au-dessous de 20 p. c. la taxe est fixée à 10 p. c. + 1 p. c. pour chaque réduction de 1 p. c. de la couverture.

Ces pourcentages seront calculés sur l'excédent de la circulation fiduciaire, dépassant la somme gagée à concurrence de 30 p. c.

Dans le cas où la couverture tomberait en dessous de 30 p. c., le taux d'escompte devrait être supérieur à 6 p. c. d'un tiers au moins de la taxe payable au Trésor.

Si la couverture tombe en dessous de 40 p. c., mais est maintenue au-dessus de 30 p. c., la Banque paie au Trésor une taxe de 1 p. c. sur le total de l'émission. Suivant l'opinion du Conseil de la Banque et du professeur Kemmerer, ces dispositions ont un caractère transitoire, attendu que l'art. 52 du projet prévoit qu'à la majorité de 9 membres au moins, y compris le Gouverneur, le Conseil peut, moyennant l'approbation du ministre des Finances, décider que :

La couverture métallique peut être portée de 30 à 40 p. c. et le taux de la taxe élevé en conséquence;

En calculant le pourcentage de la couverture, toutes les exigibilités à vue peuvent être comprises dans le total de la circulation fiduciaire;

Le dernier paragraphe de l'art. 51 peut entrer en vigueur avant l'échange des billets contre de l'or.

Le Conseil a proposé également d'introduire une disposition très importante : « Des warrants, pleinement garantis par des produits de la ferme, et des traites agricoles résultant de l'achat de semences, engrais, instruments aratoires et cheptel, pourront être à six mois d'échéance. Néanmoins, la Banque ne pourra accepter ces effets qu'à concurrence de 20 p. c. du montant total de son portefeuille. » De cette façon, la politique d'émission de la Banque pourra mieux s'adapter qu'autrefois au caractère agricole de la Pologne.

Le projet d'amendement contient également un article prévoyant que la Banque peut acquérir, à concurrence de 10 p. c. de son capital, des valeurs d'Etat, de municipalités, et des obligations hypothécaires. En même temps, le droit d'escompter ces titres et leurs coupons est limité à 10 p. c. du montant des effets en portefeuille. Précédemment, aucune limite n'était fixée.

L'octroi de prêts garantis par des valeurs portant intérêt est limité à 20 p. c. du montant du portefeuille-effets.

On a également prévu certains avantages pour le rachat des effets avant leur échéance : les deux tiers de l'intérêt à courir seront remboursés.

L'art. 4 ménage la possibilité d'une augmentation de capital à 150.000.000 de zlotys, à la suite d'une décision du Conseil, prise à la majorité de 10 voix, y compris celle du Gouverneur, et moyennant approbation du ministre des Finances.

De nouvelles augmentations seraient subordonnées à un vote de l'assemblée générale des actionnaires et d'une autorisation du Parlement.

Actuellement, les actions sont nominatives, mais l'expérience a prouvé que le marché a besoin d'effets au porteur, conférant la propriété et le droit de toucher un dividende, sans droit de vote. Les amendements prévoient la création de telles actions au porteur, à concurrence de 15 p. c. du capital.

Aux termes de l'article 56 des anciens statuts, la Banque de Pologne n'était autorisée à prendre des intérêts que dans les entreprises s'occupant de l'impression des billets. Le nouveau projet étend cette latitude aux entreprises créées pour la construction et l'exploitation d'élévateurs à grains (rappelons ici que des sociétés et des banques des Etats-Unis ont investi des capitaux dans de telles entreprises en Pologne) et dans celles dont le but immédiat est le développement de l'activité de la Banque de Crédits à l'Exportation. Les participations de la Banque ne peuvent dépasser 25 millions de zlotys au total.

Le nouvel article 69 prévoit qu'avec l'autorisation du ministre des Finances, la Banque peut accepter des dépôts productifs d'intérêt. Actuellement, cette faveur n'est accordée qu'au personnel de la Banque.

The Polish Economist, septembre 1926;

The Times, 18 septembre 1926;

The Financial Times, 18 septembre 1926;

The Economist;

Moniteur des Intérêts Matériels, 12 juillet 1926;

Revue Economique Internationale, octobre 1925;

Bulletin mensuel de la Banque Française et Italienne pour l'Amérique du Sud, n^{os} 54, 55 et 57.

LES CAPITAUX ETRANGERS EN SUISSE.

L'évasion des capitaux des pays à change déprécié ou travaillés par des crises intérieures est un fait bien connu, contre lequel les gouvernements essaient de réagir dans la mesure du possible.

Le « Telegraaf » du 27 septembre 1926 cite une intéressante étude suisse sur cette question : c'est que la Suisse, placée entre la France et l'Allemagne et jouissant d'une monnaie appréciée, est particulièrement bien placée pour servir d'asile aux fonds étrangers. L'invasion des capitaux a pris une forme toute particulière, dont le mécanisme technique a été précédemment décrit (1) : la « Société Holding ». Le nombre de ces sociétés est passé en Suisse de 16, en 1900, à 432, à fin 1923; le capital a progressé de 239 à 1.185 millions de francs suisses. Une grande partie des capitaux étrangers a cependant été placée en compte de dépôts. Au moment de la grande évasion des capitaux allemands en 1923, 68 sociétés holding furent fondées. Une

(1) Cfr. *Bulletin* n^o 3, du 24 juin 1926, p. 71.

partie de ces capitaux ont, depuis, été rapatriés à la suite du resserrement du marché de l'argent en Allemagne. En 1925, eut lieu un grand mouvement d'exportation de capitaux français: la même année, 134 sociétés holding furent fondées; presque toutes avaient leur siège à Genève.

Selon la « Handelsamtblatt », le mouvement s'est accentué en 1926. Ce journal, non plus que le « Telegraaf », ne possède pas de renseignements sur les capitaux autrichiens, italiens, belges et neerlandais réfugiés en Suisse.

LE CONTROLE DES BANQUES YOUGO-SLAVES.

Le ministère des Finances de Yougo-Slavie a préparé un projet de loi relatif à la fondation d'une centrale des banques. Cette dernière, qui dépendra de l'Etat et à laquelle toutes les banques devront adhérer, aura le droit d'exercer un certain contrôle dans l'intérêt des déposants.

Telegraaf, 24 septembre 1926.

Frankfurter Zeitung, 23 septembre 1926.

QUESTIONS INDUSTRIELLES, COMMERCIALES, AGRICOLES, ETC.

LA GREVE DES OUVRIERS MINEURS EN GRANDE-BRETAGNE.

« The Ministry of Labour Gazette » continue la publication du récit officiel des pourparlers engagés entre les partis en conflit (1). Ainsi qu'on le sait, les propositions résultant de conférences entre de hauts dignitaires ecclésiastiques et la Fédération des mineurs furent repoussées par les districts. Il fut ensuite décidé de réunir une conférence nationale des délégués, le 16 août. Les chiffres du vote relatif à l'adoption ou au rejet de ces propositions furent respectivement de 367.650 contre et 333.036 pour; les mineurs de l'Ecosse s'étaient abstenus. La discussion porta sur le point de savoir si la Commission exécutive pouvait être autorisée à essayer de renouer des relations avec les patrons et le gouvernement. Cette autorisation fut accordée par 428.000 voix contre 360.000 et il fut également décidé que toutes les négociations devaient être conclues sur une base nationale.

La Fédération des mineurs se mit immédiatement en rapport avec le Comité central de l'Association minière et, le 19 août, une conférence sans issue eut lieu, chacun demeurant sur ses positions. Les mineurs soutenaient qu'une prolongation des heures de travail n'était pas nécessaire, mais qu'un accord national était essentiel; ils acceptaient d'examiner la question d'une réduction de salaire après que des mesures de réorganisation de l'industrie auraient été prises, et ils estimaient qu'il serait utile de s'adresser au gouvernement pour en obtenir une nouvelle aide pécuniaire. Les patrons, de leur côté, soutenaient que les salaires et la durée du travail en vigueur avant la grève ne pouvaient plus être appliqués, qu'ils ne voulaient pas conclure un accord national, ni recourir aux subsides de l'Etat.

Le 29 août, les délégués des mineurs sollicitaient une conférence avec le gouvernement; elle eut lieu le lendemain et échoua.

Le 30 août, les représentants du Syndicat des mineurs se réunirent pour examiner la situation et convoquèrent pour le 2 septembre une conférence des délégués. Ils avaient également à considérer une proposition des mineurs du Nottinghamshire, demandant l'autorisation de traiter isolément avec les patrons de leur district, sous la condition de faire rectifier leur accord par la « Miners Federation ». Les patrons avaient offert la reprise du travail moyennant 7 1/2 heures de prestation et, pour une période de sept mois, le maintien des salaires en vigueur avant le conflit.

Entretiens, les Chambres avaient été réunies aux fins de renouveler les mesures d'exception prises pour prévenir tous désordres.

Le 2 septembre, la réunion des délégués des mineurs autorisa par 557.000 contre 225.000 voix le Comité exécutif à entreprendre de nouvelles négociations sur la base d'un accord national. En conséquence, la lettre suivante fut adressée au Chancelier de l'Echiquier:

« J'ai l'honneur de vous faire savoir que la Commission exécutive de la conférence spéciale des délégués de la Fédération des Mineurs, après un examen rigoureux de la situation actuelle, a décidé de vous prier de convoquer et de présider une réunion entre l'Association des propriétaires et le syndicat.

» Nous sommes décidés à entamer des négociations pour arriver à un nouvel accord national afin de réduire les frais de main-d'œuvre, de façon à parer aux besoins immédiats de l'industrie. »

Le gouvernement adressa immédiatement une lettre à l'Association des propriétaires, jointe à une copie du texte qui précède, et déclarant que, « de l'avis du gouvernement de Sa Majesté, cette lettre constitue une base sur laquelle on peut reprendre les négociations; il propose que, pour commencer, les deux parties rencontrent les délégués du gouvernement dans

(1) Cfr. *Bulletin* n° 12, du 2 septembre 1926, p. 284.

une conférence tripartite ». Le secrétaire de l'Association patronale expliqua que la question ne pouvait être traitée par cette dernière, attendu qu'elle n'avait pas pouvoir d'entrer en négociations sur des questions de contrat d'emploi et qu'il était donc impossible qu'elle soit représentée à la réunion proposée.

L'Association patronale fut alors priée de s'entretenir avec la Commission du charbon nommée au sein du Cabinet afin de discuter la portée de cette lettre. La réunion eut lieu le 6 septembre. Au nom du gouvernement, M. Churchill insista pour que la possibilité d'un accord sur une base nationale ne soit pas écartée. M. Williams, au nom de l'Association, répondit que l'opinion patronale était nettement opposée à des négociations sur une base nationale, et que l'Association n'avait, du reste, plus qualité pour les mener.

Le 9 septembre, M. Churchill adressa la lettre suivante à l'Association patronale :

« Je vous remercie, au nom du gouvernement de Sa Majesté, d'avoir accédé à notre désir intense de consulter vos mandants sur la question d'un accord national. J'en profite pour vous exposer nos vues : jusqu'à présent, les accords nationaux ont déterminé la façon de répartir les bénéfices, la portée des « autres frais » ; ils ont entraîné la création d'un Conseil national, ils ont délimité les différents districts et prévu leur modification par des accords nationaux.

« Il est clairement impossible actuellement qu'une conférence siégeant à Londres, puisse faire plus que déterminer certains grands principes et recommander des mesures pratiques permettant une reprise rapide du travail.

« Nous considérons que, en se basant sur ces principes, des négociations portant sur les salaires, prestations, etc., pourraient être entreprises dans chaque district avec l'accord de deux parties dans des conditions favorables et sans nouveaux délais.

« Nous ne pouvons plus perdre de temps. Au moins 1.700.000 familles sont affectées par le conflit et attendent de pouvoir compter à nouveau sur leurs salaires hebdomadaires. Nous devons veiller à y arriver le plus vite possible et de la façon la plus juste.

« Des accords de district conclus en conformité des principes généraux formeraient une base qui permettrait la reprise immédiate du travail. Pour autant qu'ils traiteraient de questions qui reposent, suivant l'usage, sur une base nationale, ils devraient être approuvés par l'organisme central. Il ne serait dès lors pas difficile de conclure un accord national régissant la plupart, si pas la totalité, des points qui jusqu'à présent ont été ainsi traités. Il n'est pas douteux qu'il serait difficile de concilier l'accord national et les conditions particulières des districts. Mais nous ne pouvons croire que ces difficultés seraient insurmontables avec une bonne volonté réciproque. Le Gouvernement de Sa Majesté est arrivé à la conviction que c'est la meilleure façon d'arriver à un accord pratique, honorable et de longue durée. »

Les décisions des associations régionales de l'Association patronale furent communiquées, le 13 septembre, à une réunion de la Commission centrale qui les porta en ces termes à la connaissance du chancelier de l'Echiquier :

« Des copies de votre lettre ont été envoyées aux associations locales. A l'exception d'un seul, les 24 districts ont clairement refusé d'autoriser l'Association patronale à négocier pour leur compte les conditions régionales de travail. Vous en conclurez certainement que la réunion proposée par vous n'a plus d'objet : personne ne serait qualifié pour parler au nom des propriétaires. Les associations régionales ont toujours désiré rencontrer les syndicats locaux à tout moment. Aucun obstacle ne s'y oppose ; aucune question de principe ne peut retarder la solution ; aucune des associations régionales ne fait d'objection au principe des salaires réglés par les résultats obtenus, au principe d'un pourcentage au delà duquel les salaires ne peuvent tomber ou à celui du salaire vital. Les déterminations quantitatives ne peuvent être faites que par ceux qui les connaissent et par région.

« Je désire ajouter que les décisions des districts qui affirment à nouveau les déclarations que je vous ai faites, émanent de la conviction que des accords nationaux, en unissant les questions industrielles à celles de la politique, font sortir les premières de leur sphère économique, détruisent la paix et la prospérité de ceux qui sont engagés dans l'industrie et sont une menace pour la communauté tout entière. »

Quelle que puisse être l'issue du conflit, il n'est pas douteux qu'il est extrêmement préjudiciable à la Grande-Bretagne.

La « Westminster Bank Review » de septembre 1926, a publié une étude sur les répercussions possibles de la grève des mineurs sur la vie économique de la Grande-Bretagne. Le revenu national peut être estimé à 3.600 millions de livres sterling par an ou 70 millions de livres sterling par semaine. Sur un total de 11.900.000 travailleurs affiliés aux caisses d'assurance-chômage, on comptait un million de chômeurs avant la grève. Ce nombre s'est grossi de 1 million de mineurs et de 600.000 à 700.000 travailleurs d'autres professions. En d'autres termes, la force industrielle effective de la nation a été réduite, pendant la grève, de 15 p. c. Si l'on table sur une réduction proportionnelle du revenu national, on arrive à une perte mensuelle de 10.500.000 livres sterling et pour les quatre premiers mois, on n'est pas loin de 200.000.000 de livres sterling. Sir Hugh Bell l'estime à 290.000.000 de livres sterling, le « Board of Trade » à 150.000.000 de livres sterling et le député Runciman à 148 millions 500.000 livres sterling.

Les chiffres de la « Westminster Bank Review » ne tiennent pas compte du chômage partiel et de la diminution de rendement due à l'utilisation de charbons étrangers non appropriés à leur nouvel usage. D'autre part, l'agriculture n'a été influencée en rien par la grève. C'est l'industrie charbonnière elle-même qui a

souffert de la situation en premier lieu. Pendant les mois précédant le conflit (janvier-avril 1926), la production moyenne mensuelle des mines s'élevait à 22.718.000 tonnes. En 1925, pour la période mai-août, la production mensuelle moyenne fut de 19.315.000 T., un chiffre inférieur aux moyennes des années précédentes et qui, en 1926, aurait presque certainement été dépassé. Si l'on suppose que la production se serait élevée à 21 millions de tonnes, d'où l'on peut déduire 9 p. c. pour la consommation interne de l'industrie, on arrive au tonnage, disponible pour la vente, de 19.000.000 de tonnes, soit pour quatre mois, 76 millions de tonnes. La production hebdomadaire réelle a été, au contraire, de 300.000 tonnes en août et, comme elle était encore moindre au début de la grève, on peut estimer qu'en réalité la production charbonnière de la Grande-Bretagne pendant la grève n'a pas dépassé 2.500.000 tonnes, soit un déficit de 73.500.000 tonnes.

Au prix de 15/9,42 la tonne, la perte financière s'est élevée à 58.000.000 de livres sterling. Comme les mineurs recevaient en moyenne 12/3,88 par tonne extraite, pendant le premier trimestre de 1926, on peut estimer la perte totale des salariés à 40.000.000 de livres sterling, le solde étant partagé entre les propriétaires et les exploitants.

Ce furent ensuite les industries du fer et de l'acier, et les chemins de fer, gros consommateurs de charbon, qui eurent à subir les plus fortes pertes. La capacité potentielle de production de fonte et d'acier, pour les quatre mois de grève, peut être estimée, sur les mêmes bases que l'on a adoptées pour calculer les pertes sur le charbon, à 2.000.000 et 2.500.000 tonnes respectivement. Au 31 juillet, la production réelle s'élevait à 148.500 et 112.300 tonnes. Si l'on table sur une production identique pour le mois d'août, on arrive à constater que la perte de production s'est élevée à 1.900.000 tonnes pour la fonte et à 2 millions 400.000 tonnes pour l'acier. On a, d'autre part, réalisé une économie de 8.600.000 tonnes de charbon ou 7.000.000 de livres sterling par suite de l'arrêt des usines. Si l'on prend comme prix de vente 4 livres sterling pour la tonne de fonte et £ 7/10 pour celle d'acier, on arrive à une perte de 18.600.000 livres sterling pour l'industrie lourde. Les chiffres pour les industries de finissage ne sont pas obtenables.

Les chemins de fer ont fait largement usage de combustible liquide et de charbon importé et ont réalisé

certaines économies de salaires et d'administration, par suite d'un accord conclu après la grève générale avec leur personnel. Leurs pertes ont, néanmoins, été considérables, par suite de la réduction du trafic. Tandis que les recettes de chemins de fer, pour les quatre premiers mois de 1926, marquaient une amélioration de plus de 1.000.000 de livres sterling sur la période correspondante de 1925, les résultats de janvier à août 1926 ont marqué une réduction de 18 millions 600.000 livres sterling; cette réduction peut être partiellement compensée par une réduction des frais et par une économie de salaire pendant la grève générale; mais, d'autre part, les frais généraux provoqués par la chauffe à l'huile et au charbon étranger sont supérieurs à ceux des périodes normales. Jusqu'au 28 août dernier, 7.600.000 tonnes de charbon étranger avaient été importées depuis la grève, à un prix qui peut être estimé à 2 livres sterling la tonne si l'on tient compte du bénéfice des intermédiaires et des frais de transport. La somme consacrée à ces achats s'élèvera donc pour les cinq mois de grève à 16 millions de livres sterling, dont il convient de déduire la moitié pour ne pas faire double emploi avec les chiffres cités pour les pertes de l'industrie charbonnière.

Les résultats du commerce extérieur de la Grande-Bretagne sont moins défavorables. En mai-juillet, les exportations britanniques ont atteint, mensuellement, 51.000.000 de livres sterling, contre 60.000.000 de livres sterling pendant la période antérieure. Mais en même temps, les importations avaient passé de 93 millions 900.000 livres sterling à 83.700.000 livres sterling. Les conséquences de la grève se sont donc plutôt manifestées par une contraction du volume des affaires que par une aggravation du solde débiteur de la balance commerciale. En mai, juin et juillet, la contraction a atteint de façon tellement égale les importations et les exportations, que l'on n'a pas observé de changement dans la balance du commerce. Mais le mois d'août a, au contraire, amené des modifications profondes. L'excédent des importations sur les exportations dépasse de 25 millions de livres sterling celui d'août 1925. Le commerce extérieur de l'Angleterre commence donc à être touché par la grève du charbon.

Les tableaux suivants permettent de comparer la situation entre les mois d'août de 1925 et 1926 et entre les huit premiers mois des années considérées :

Mois d'août.

	1925	1926	+ ou — par rapport à 1925	
	£	£	£	%
Importations.....	91.737.921	101.137.290	+ 9.399.369	+ 10.2
Exportations prod. britanniques.....	61.037.999	49.786.744	— 11.251.255	— 18.4
Réexportations.....	13.499.668	8.570.517	— 4.929.151	— 36.5
Total des exportations.....	74.537.667	58.357.261	— 16.180.406	— 21.7
Excédent des importations sur les exportations.....	17.200.254	42.780.029	+ 25.579.775	+ 148.9

Période de huit mois.

	1925	1926	+ ou — par rapport à 1925	
	£	£	£	%
Importations.....	867.716.874	803.790.981	— 63.925.893	— 7.4
Exportation produits britanniques.....	518.523.538	445.264.797	— 73.258.741	— 14.1
Réexportations.....	102.324.985	84.619.456	— 17.705.529	— 17.3
Total des exportations.....	620.848.523	529.884.253	— 90.964.270	— 14.6
Excédent des importations sur les exportations.....	246.868.351	273.906.728	+ 27.038.377	+ 10.9

Pendant la période de quatre mois qui a précédé la grève, les importations avaient diminué de 38,3 millions de livres sterling et les exportations totales, de 31,2 millions, le facteur prix ayant évidemment joué un rôle déterminant. Il en résulta une amélioration de la situation par rapport à 1925, amélioration traduite par une réduction du déficit de 7,1 millions de livres sterling de la balance commerciale. Pendant les trois mois qui suivirent, on enregistra, par rapport à 1925, une diminution de 35 millions de livres sterling pour les importations et de 43,5 millions de livres sterling pour les exportations. En août, néanmoins, une nouvelle réduction de 16,1 millions de livres sterling des exportations coïncida avec une augmentation de 9,4 millions de livres sterling des importations. Les exportations de charbon jouent un rôle important dans le commerce extérieur britannique. Au lieu d'exporter du charbon pour 3,2 millions de livres sterling, la Grande-Bretagne en a importé au mois d'août pour 7,5 millions de livres sterling. Par rapport à août 1925, les exportations de fer et d'acier ont diminué de 3,2 millions de livres sterling et les exportations de filés de coton et de cotonnades, de 3,8 millions de livres sterling.

Cette position éminemment défavorable coïncide avec le financement des importations d'automne et influence les cours du change. Les bénéfices que retire du marché des frets la Grande-Bretagne sont également très restreints et l'on sait l'importance de ce facteur dans les exportations invisibles. Pour les huit premiers mois de l'année, le tonnage des navires partant chargés des ports britanniques est tombé de 41 à 33 millions de tonnes par rapport à 1925.

Les réserves d'or demeurent cependant intactes : pour les huit premiers mois de l'année, la Grande-Bretagne a importé 32 millions de livres sterling d'or et en a exporté 19 3/4 millions de livres sterling.

Westminster Bank Review, septembre 1926 ;

The Economist ;

Ministry of Labour Gazette, septembre 1926.

LA PRODUCTION ET LA CONSOMMATION DE SUCRE EN ALLEMAGNE.

D'après les statistiques officielles allemandes, la production de sucre de l'Allemagne a atteint pendant les onze premiers mois de la campagne en cours (commen-

çant le 1^{er} septembre 1925 et finissant le 31 juillet 1926), 31,91 millions de quintaux métriques de sucre brut, contre 31,49 millions, 22,69 millions et 28,97 millions de quintaux pendant la période correspondante des trois campagnes précédentes. Attendu que la production du mois d'août représentera plusieurs milliers de quintaux métriques, on peut évaluer à environ 32 millions de quintaux métriques de sucre brut la production totale de l'Allemagne pendant la campagne actuelle.

Sur la base des documents officiels, la consommation de sucre de l'Allemagne s'est élevée pendant le mois de juillet 1925 à 3,45 millions de quintaux métriques, en augmentation de 0,69 million de quintaux métriques et de 1,09 million de quintaux métriques respectivement sur la consommation des mois de juin et de mai précédents.

Pendant les onze premiers mois de la campagne 1925-1926 en cours, l'Allemagne a consommé 26,52 millions de quintaux de sucre, contre 25,95 millions de quintaux, 16,47 millions de quintaux et 24,75 millions de quintaux pendant la période correspondante des trois campagnes précédentes.

L'Information, 15 septembre 1926.

UN CARTEL DU SUCRE EN TCHECOSLOVAQUIE.

Un cartel du sucre a été créé pour un an. Il sera dirigé par une commission de raffineurs et de directeurs de sucreries qui répartiront les contingents sur la base de la campagne 1925-1926 et fixeront les prix pour la campagne en cours. Après l'expiration de l'accord, il est probable qu'on le renouvellera pour dix ans sur des bases nouvelles.

Telegraf, 20 septembre 1926.

L'AMELIORATION DU RESEAU FERROVIAIRE EN COLOMBIE.

Le Gouvernement colombien a déposé devant les Chambres un projet de loi relatif à la construction, pendant les quatre années à venir, de 722 milles de chemins de fer, comprenant l'achèvement du réseau du Nord, la construction de la ligne de Tolima jusqu'à Neiva, le prolongement de la ligne du Pacifique et de Caldas.

Le projet prévoit également l'extension de la ligne

du Pacifique jusqu'à Pasto et du chemin de fer d'Antiquoia de Bolombolo à Cartagena, ainsi que l'achèvement des lignes de Carare et de Cucuta Pamflova.

L'achèvement des docks, le dragage de la Magdalena et l'amélioration des ports de rivière, de l'Atlantique et du Pacifique, sont également proposés.

Le Gouvernement sollicite l'autorisation d'émettre un emprunt de 20.000.000 de livres sterling pour mener cette œuvre à bien.

The Financial Times, 15 septembre 1926

LE DEVELOPPEMENT

DE L'AFRIQUE ORIENTALE ANGLAISE.

Le développement des voies d'accès de cette colonie, signalé précédemment (1) se justifie par l'accroissement du trafic.

L'année 1925 a été marquée par un progrès notable du commerce extérieur dans les territoires britanniques de l'Est-Africain.

Pour les colonies du Kenya et de l'Ouganda, les importations se sont élevées à 8 millions de livres sterling, en progrès de 28 p. c. par rapport à 1924; les exportations à 7.821.000 livres sterling, en progrès de 27 p. c.

Les importations des territoires sous mandat du Tanganyika ont atteint 2.864.000 livres sterling, soit une augmentation de 39 p. c. et les exportations, atteignant 2.900.000 livres; ce chiffre est supérieur atteignant 2.900.000 livres, ce chiffre est supérieur de 11 p. c. à celui de 1924.

Environ 68 p. c. des importations de l'Est-Africain étaient d'origine britannique.

Le Bulletin bi-mensuel du Congrès colonial national publie des détails sur les grands travaux d'aménagement de ces territoires dont les rapports avec notre Colonie sont si importants. Voici le détail de l'emploi projeté des 10 millions de livres sterling :

(1) Cfr. *Bulletin*, du 9 septembre 1926, n° 13, p. 315.

ERRATUM.

Bulletin n° 16 du 20 septembre 1926, page 384.

Le tableau du mouvement des prix de détail en France donne l'indice 433 pour le mois de septembre 1926. Ce chiffre résulte d'une erreur de copie et ne doit pas être pris en considération, l'index pour septembre n'ayant pas encore été publié à cette date.

Dans le Tanganyika Territory :

1. Une petite somme est inscrite pour le parachèvement de Mwanza, terminus du chemin de fer Tabora-Mwanza.	
2. Ligne Itigi-Mkalama.....£.	660.000.—
3. Ligne Dodoma-Fife (North Rhodésia)	2.700.000.—
4. La construction de la ligne Dodoma-Arusba est remise à plus tard. Mais le le port de Dar-es-Salam sera mieux équipé	85.500.—

Dans le Kenya et l'Ouganda :

1. Prolongement de la ligne Soroti-Lira.	700.000.—
2. Prolongement de la ligne Busumbatia-Jinja-Kampala	700.000.—
3. Améliorations à apporter à l'Ouganda Railway	3.600.000.—
4. Port de Kilindini.....	1.800.000.—

Dans le Nyassaland :

1. Pont du Zambèze.....	1.000.000.—
2. Ligne charbonnière (destinée à évacuer le charbon découvert et exploité par un groupe belge dans la vallée du Zambèze, au nord de Tete).....	500.000.—
Si besoin, ce dernier crédit sera porté à.	1.500.000.—
3. Prolongement du chemin de fer de Blantyre à Fort-Jameson (y compris le draguage de la rivière Sheré).....	700.000.—

Routes :

Kenya	250.000.—
Tanganyika Territory.....	230.000.—
Northern Rhodésia.....	195.000.—
Nyassaland (en instance).....	30.000.—

Bulletin mensuel n° 13

du Congrès colonial national.

LA PENETRATION

DE LA I. G. FARBEN INDUSTRIE EN RUSSIE.

La I. G. Farben Industrie A. G. a conclu avec le Gouvernement des Soviets un contrat pour la fourniture de 10 millions de livres sterling de produits colorants et chimiques.

En 1925, la Russie a importé pour 65 millions de marks de produits colorants, dont 55 millions provenaient d'Allemagne. Par le nouveau contrat, le Gouvernement russe s'engage à effectuer en Allemagne 70 p. c. de ses achats de produits chimiques.

The Financial Times, 17 septembre 1926;

De Telegraaf, 17 septembre 1926.

STATISTIQUES

Banque Nationale de Belgique

Principaux postes des situations hebdomadaires (En milliers de francs)

ACTIF	1913	1925	1926	
	30 décembre	1 ^{er} octobre	23 septembre	30 septembre
Encaisse :				
Or	249.026	272.285	273.866	273.867
Argent, billon et divers.	57.351	86.258	84.648	84.273
Traites et disponibilités « or » sur l'étranger	170.328	30.223	30.223	30.223
Portefeuille effets s/ la Belgique et s/ l'étranger	603.712	1.401.500	1.489.291	1.632.984
Portefeuille spécial effets et valeurs s/l'étranger	—	—	805.484	616.782
Avances sur fonds publics	57.901	473.987	370.684	477.453
Prêts s/ Bons des Provinces belges.	—	480.000	480.000	480.000
Avances à l'État pour le retrait des marks . .	—	5.200.000	5.200.000	5.200.000
Bons du Trésor escomptés en exécution de la loi du 19 mai 1926	—	—	1.025.000	1.025.000
PASSIF				
Billets en circulation	1.049.762	7.760.205	9.234.319	9.507.398
Comptes Courants particuliers.	88.333	232.141	246.659	316.134
Compte Courant du Trésor	14.541	75.661	319.056	37.307
TOTAL des engagements à vue	1.152.636	8.068.008	9.800.034	9.860.834
Quotité % de l'encaisse par rapport aux engagements à vue	41,36 %	4,82 %	3,97 %	3,94 %
Quotité % de l'encaisse métallique par rapport aux engagements à vue	26,59 %	4,44 %	3,66 %	3,63 %
Taux d'escompte des traites acceptées	5,— %	5,50 %	7,— %	7,— %
Taux des prêts s/ fonds publics.	5,— %	6,— %	8,— %	8,— %

Banque d'Angleterre

(En milliers de £)

	1913	1925	1926	
	27 décembre	1 ^{er} octobre	23 septembre	30 septembre
ACTIF				
Encaisse métallique				
(Issue Department et Banking D ^e)	33.098	160.466	155.930	155.834
Placements du « Banking Depart. »				
(Effets, prêts s/ titres et fonds publics)	47.129	112.349	102.818	105.627
dont } valeurs garanties par l'Etat	11.199	36.773	34.290	33.641
} autres valeurs	35.930	75.576	68.528	71.986
PASSIF				
Billets en circulation	29.361	144.774	138.975	140.517
Comptes Courants :				
du Trésor (Trésor, Caisse d'Epargne et Caisse d'amortissements)	9.421	27.110	18.348	21.177
de Particuliers	42.091	102.396	102.892	101.187
Quotité % de l'encaisse (or, argent et billets en réserve) par rapport au solde des Comptes Courants du « Banking Department » (Proportion of reserve to liabilities)	43,1 %	27,3 %	30,2 %	28,6 %
Taux d'escompte officiel	5,— %	4,— %	5,— %	5,— %

Banque de France

(En milliers de francs)

	1913	1925	1926	
	26 décembre	1 ^{er} octobre	23 septembre	30 septembre
ACTIF				
Encaisse métallique	4.157.455	5.857.139	5.887.547	5.887.565
Disponibilités et avoir à l'étranger.	—	560.577	578.607	579.157
Portefeuille	1.526.383	3.697.036	4.864.369	5.883.965
Avances s/ titres, monnaies et lingots	772.403	2.676.789	2.190.612	2.148.267
Avances à l'Etat	205.398	30.550.000	36.600.000	36.850.000
Bons du Trésor français escomptés pour avances de l'Etat à des Gouvernements étrangers	—	5.133.000	5.469.000	5.470.000
PASSIF				
Billets en circulation	5.713.551	46.353.859	54.506.989	55.010.163
Comptes Courants du Trésor et des Particuliers	978.684	2.741.721	2.993.738	2.922.252
Quotité % de l'encaisse métallique par rapport aux engagements à vue	62,12 %	11,93 %	10,24 %	10,16 %
Taux d'escompte officiel	4,— %	6,— %	7,50 %	7,50 %

Reichsbank

(En milliers de Reichsmarks)

	1913	1925	1926	
	31 décembre	23 septembre	15 septembre	23 septembre
ACTIF				
Encaisse métallique	1.446.803	1.243.847	1.638.212	1.686.880
Devises étrangères admises dans la couverture des billets	—	284.542	446.336	456.693
Billets d'autres banques	12.765	38.894	43.711	44.836
Portefeuille effets	1.490.749	1.528.495	1.266.279	1.238.790
Avancés s/ nantissement	94.473	8.507	13.933	7.384
PASSIF				
Billets en circulation	2.593.445	2.311.710	2.901.435	2.799.247
Divers engagements à vue	793.120	881.490	725.697	855.166
Quotité % de l'encaisse métallique par rapport au total des engagements à vue	42,72 %	38,95 %	45,72 %	46,16 %
Taux d'escompte officiel	5,— %	9,— %	6,— %	6,— %

Nederlandsche Bank

(En milliers de florins P. B.)

	1913	1925	1926	
	27 décembre	28 septembre	20 septembre	27 septembre
ACTIF				
Encaisse métallique.	160.506	441.787	446.716	446.721
Portefeuille effets :				
» s/ la Hollande	67.504	83.135	50.422	51.062
» s/ l'Etranger	14.300	243.323	218.288	218.446
Avancés s/ nantissement	86.026	127.620	131.098	133.815
Compte du Trésor (débitéur)	9.235	12.213	6.783	4.054
PASSIF				
Billets en circulation	312.695	878.564	819.978	823.552
Comptes courants :				
de particuliers	4.333	33.602	53.933	44.812
du Trésor (créditeur)	—	—	—	—
Assignations de banque	1.522	1.201	501	216
Quotité % de l'encaisse métallique par rapport aux engagements à vue	50,39 %	48,37 %	51,09 %	51,43 %
Taux d'escompte officiel	5,— %	4,— %	3,50 %	3,50 %

Mouvement des chèques postaux en Belgique.

PÉRIODES	Inscriptions au débit et au crédit		Régulé sans emploi de signes monétaires		Nombre de comptes	Avoir total en millions de francs
	Nombre	Montant en millions de francs	Montant en millions de francs	%		
1913	580,330	1,232	—	—	4,542	14
1919	3.186.160	7,938	—	—	16,463	115
1920	9.460.934	34,229	—	—	35,610	367
1921	15.918.409	55.733	43.914	78,8	65,514	715
1922	21.904.862	72.382	59.202	81,8	93,726	748
1923	26.366.853	98.950	83.141	84,0	116.028	1.044
1924	30.909.607	118.697	100.163	84,4	137.210	799
1925	36.019.707	128.265	108.087	84,2	157.081	1.085
1926 Janvier	3.375.760	12.364	10.914	88,2	158.856	1.905
Février	3.023.914	10.308	8.731	84,7	160.675	875
Mars	3.503.256	12.396	10.517	84,8	162.399	896
Avril	3.389.507	12.850	10.964	85,3	163.759	927
Mai	3.195.225	12.926	10.999	85,0	165.054	1.015
Juin	3.369.255	14.513	11.605	80,0	167.069	1.016
1 ^{er} semestre	19.856.917	75.357	63.730			
Juillet	3.593.627	16.463	14.006	85,0	168.778	1.214
Août	3.225.132	16.139	13.942	86,4	170.123	—

Mouvement des Chambres de Compensation en Belgique.

PÉRIODES	Nombre de chambres	Nombre de pièces compensées	Capitaux compensés en millions de francs
1908	1	83.715	981
1913	4	876.524	8.747
1919	3	364.809	10.551
1920	6	1.229.136	56.785
1921	6	1.746.581	105.151
1922	7	2.244.211	129.010
1923	20	3.125.877	191.647
1924	23	3.524.113	229.533
1925	28	3.875.611	251.385
1926 Janvier	28	331.862	23.425
Février	28	310.945	20.402
Mars	28	365.210	27.717
Avril	28	353.451	29.368
Mai	28	360.298	31.362
Juin	28	362.042	29.579
1 ^{er} semestre		2.083.808	161.853
Juillet	28	389.048	37.193
Août	28	335.495	32.332

INDEX-NUMBERS EN BELGIQUE.

Indices simples de l'augmentation des prix de détail (d'après le « *Moniteur belge* »).

(Base: avril 1914, indice 100).

PÉRIODES	Anvers	Bruxelles	Gand	Liège	Pour le royaume entier	
Année 1920	+ bas	—	410	—	—	396
	+ haut	—	505	—	—	477
	Moyenne arithm.	—	479	—	—	455
Année 1921	+ bas	380	393	377	380	379
	+ haut	446	477	441	459	450
	Moyenne	405	420	389	403	399
Année 1922	+ bas	369	387	357	370	365
	+ haut	393	409	381	400	387
	Moyenne	380	396	365	380	373
Année 1923	+ bas	392	405	377	392	383
	+ haut	479	492	470	474	470
	Moyenne	436	447	422	434	428
Année 1924	+ bas	490	502	480	485	480
	+ haut	537	556	519	523	521
	Moyenne	512	528	498	502	501
Année 1925	+ bas	517	531	500	505	502
	+ haut	557	568	538	540	534
	Moyenne	534	549	518	522	518
Année 1926	15 janvier	548	560	531	531	527
	15 février	549	559	529	530	526
	15 mars	544	555	523	525	521
	15 avril	553	564	531	531	529
	15 mai	589	597	557	558	558
	15 juin	614	622	579	580	579
	15 juillet	680	692	638	628	637
	15 août	719	728	693	672	681
15 septembre	723	734	695	678	681	

Les émissions en France.

	Actions		Obligations	Total	Int. moyen des obligations
	Fondation	Augmentat.			
	(En millions de francs)				%
1913 moyenne mensuelle	76,3	47,1	96,5	219,9	—
1923 moyenne mensuelle	38,2	155,6	697,6	891,4	—
1924 moyenne mensuelle	58,4	264,0	239,6	562,0	—
1925 moyenne mensuelle	42,5	178,7	86,2	307,4	8,55 %
1926 janvier	39,9	101,8	123,3	265,0	10,20 %
février	31,5	181,8	142,7	356,0	10,30 %
mars	46,1	218,8	95,7	360,6	9,05 %
avril	37,8	161,8	38,1	237,7	9,80 %
mai	50,8	259,8	902,9	1213,5	8,85 %
juin	49,7	234,6	211,6	495,9	9,80 %
juillet	47,6	113,5	113,7	274,8	10,10 %
août	45,6	227,1	9,7	282,4	—

Frankfurter Zeitung, 23 septembre 1926.